

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

BADMINTON

Année 2025-2026

Nouveautés 25-26



SOMMAIRE

<u>TITRE I : DÉFINITION DES CHAMPIONNATS</u>	<u>2</u>
Article 1 : Les Championnats	2
Article 2 : Les catégories d'âge	2
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite.	2
<u>TITRE II : ACCES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX</u>	<u>3</u>
Article 4 : Obligations	3
Article 5 : Conditions d'accès et Modalités de qualifications	3
Article 6 : Les jeunes officiels	3
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	3
article 8 : Titres et récompenses	4
Article 9 : Statut de HNS - modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	4
Article 10 : Dispositions particulières	4
<u>TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES</u>	<u>5</u>
Article 11 : Les réserves et les réclamations.	5
Article 11. 1 Les réserves : avant les épreuves	5
Article 11.2 Les réclamations : pendant le championnat	5
Article 11.3 La commission des réclamations et litiges de la compétition	5
Article 11.4 Dernier recours après le championnat	5
Article 12 : Le dopage	5
<u>TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES</u>	<u>6</u>
Article 13 : Définition des épreuves	6
Article 13.1 Championnat National individuel	6
Article 13.2 Championnat National par équipe PROMOTIONNEL et ELITE	8
Article 14 : Matériel autorisé	11

TITRE I : DÉFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'UGSEL organise

- Un championnat national ELITE individuel,
- Un championnat national ELITE par équipe mixte d'un même établissement
- Un championnat national PROMOTIONNEL individuel,
- Un championnat national PROMOTIONNEL par équipe mixte d'un même établissement

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les championnats élite et promotionnel individuels sont ouverts à toutes les jeunes filles et jeunes gens des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors

Les championnats élite et promotionnel par équipe mixte d'établissement comportent 3 catégories :

- Benjamins
- Minimes
- Cadets juniors (catégorie unique)

En individuel seuls les poussins sont autorisés à jouer en Benjamin, aucun autre sur-classement n'est possible.

Un seul joueur (2^e année uniquement) peut être surclassé dans le championnat par équipe dans la catégorie immédiatement supérieure. Un certificat médical de surclassement est obligatoire. [Cf. art. 8 des Règlements Généraux \(RG\) UGSEL.](#)

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE.

- Le championnat PROMOTIONNEL individuel et par équipe est ouvert à tous les joueurs non classés FFBad et aux joueurs classés P12 - P11 - P 10 FFBad uniquement.
- Les joueurs ayant été classés R et plus dans les années antérieures ne sont pas autorisés à jouer en promotionnel.
- Le championnat national ELITE individuel et par équipe est ouvert à tous les joueurs.
- ATTENTION : A la date du [8 janvier 2026](#) un joueur dont le classement est égal ou supérieur à D9 dans l'une des 3 disciplines (simple, double ou double mixte) intégrera le championnat élite.

1/Pour l'année scolaire [2025/2026](#), le classement fédéral pris en compte pour déterminer l'appartenance du joueur au championnat Elite ou Promo est celui du [Jeudi 8 Janvier 2026](#)

2/Vérification des joueurs classés de l'année en cours ou passée.

Site à consulter : * l'application MyFFBaD à télécharger

A partir de la page « JOUEURS », recherche par le nom



TITRE II : ACCES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Voir charte et [règlements généraux \(RG\)](#)

Une attitude exemplaire est attendue de la part des joueurs, coaches et encadrants. En cas de manquement, une sanction disciplinaire sera appliquée. La sanction peut aller du simple avertissement oral jusqu'à l'exclusion totale du championnat simple et/ou équipe.

Les licences sportives seront vérifiées à l'appel dans les salles. [Référence à l'art. 7 des RG.](#)
Tous les encadrants doivent être titulaires d'une licence encadrant [conformément à l'article 9 des RG.](#)

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

Les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale [en fonction des quotas attribués \(cf. tableau quotas\), conformément aux articles 15 à 19 des RG.](#)

[Dans le championnat équipe, par catégorie, afin de favoriser la pluralité des AS, ne pourront être qualifiées que deux équipes de la même AS.](#)

La date limite des Championnats Territoriaux est fixée au plus tard 3 semaines avant le National. Chaque secrétariat territorial adressera, aux Services Nationaux, via Usport dès la compétition territoriale finie, la liste des qualifiés par catégorie et par championnat Elite ou Promo, avec le classement de la compétition et le classement fédéral pour l'Elite. Il devra fournir la liste de ses arbitres du par équipe.

Les organisateurs des compétitions qualificatives pour les championnats nationaux doivent s'assurer qu'aucun joueur ou joueuse non autorisé(e) ne figure au championnat PROMOTIONNEL en équipe ou en individuel.

Pour le championnat par équipe, l'organisateur ou le territoire peuvent demander à la CTN la qualification supplémentaire d'une seule équipe, toutes catégories confondues sur le territoire concerné.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Accès à la formation nationale des jeunes officiels en badminton :

- réservée aux jeunes de catégories minimales à juniors.
- doit avoir participé à une formation territoriale, validée par un examen.
- un quota de 2 jeunes par territoire. En cas de quota non attribué, un quota complémentaire sera distribué en fonction du nombre de jeunes officiels formés par territoire.

Cf article 9 validation HNS

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Voir Article 10 des règlements Généraux, en conformité avec les règlements de la FFBad.
Le short, au-dessus du genou ou la jupe pour les jeunes filles, est obligatoire, (legging autorisé sous short ou jupe) ainsi que le maillot de l'établissement ou un maillot neutre. Le maillot du club est strictement interdit.

BADMINTON

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Référence à l'art. 24 des RG

ARTICLE 9 : STATUT DE HNS - MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG

Un élève prétendant au statut HNS de jeune officiel doit :

1/ Participer au stage national de formation arbitrage.

2/ A l'issue de ce stage,

- il devra valider sa formation théorique en obtenant au moins 35/40 pts au QCM
- il devra valider sa formation pratique.

3/ Niveau obtenu :

- niveau certifié Ugsel : statut HNS à confirmer au championnat national
- niveau accrédité Ugsel : possibilité d'obtenir le niveau certifié après validation lors d'un championnat national

4/ Passerelle avec la FFBad

Le niveau certifié Ugsel donne accès au niveau accrédité ligue de la FFbad, pour les élèves licenciés FFBad.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un élève peut participer aux 2 championnats : individuel et équipes.

Une qualification équipe ne qualifie pas au championnat individuel.

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RESERVES ET LES RECLAMATIONS.

ARTICLE 11. 1 LES RESERVES : AVANT LES EPREUVES

Référence à l'article 4 du RI (Règlement Intérieur) et articles 28 et 29 des RG

ARTICLE 11.2 LES RECLAMATIONS : PENDANT LE CHAMPIONNAT

Les réclamations doivent être faites dans les 15 mn qui suivent l'incident de jeu, à la table de marque auprès du représentant de la CTN.

ARTICLE 11.3 LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend un délégué de la CTN, le président du comité d'organisation, le responsable des jeunes officiels.

ARTICLE 11.4 DERNIER RECOURS APRES LE CHAMPIONNAT

Référence à l'art. 28.4 des RG

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Référence à l'art. 30 des RG.

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 13 : DEFINITION DES EPREUVES

ARTICLE 13.1 CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL

Pour les championnats ELITE et PROMOTIONNEL, les championnats se déroulent par poules de qualification, suivies d'un tableau final.

En fonction des possibilités de l'organisateur, un tableau de consolante sera proposé aux éliminés de poule et des matchs de classement aux éliminés du tableau final.

Si le nombre de concurrents est inférieur à 6, une poule unique pourra éventuellement être proposée en fonction des possibilités de l'organisateur. A l'issue des matches de poule, le 1^{er} et le 2^e jouent la finale – le 3^e et le 4^e jouent la finale pour la 3^e place.

Article 13.1.1 : Poules et déroulement des matches du Championnat Promotionnel

Constitution :

Les têtes de série dans les poules :

- 1 - chaque champion territorial
- 2 - classement au championnat national N-1

Exemple : Territoire 1^{er} au national N-1 = Tête de série N°1 des champions de territoire.

Dans le cas où le nombre de poules est inférieur au nombre de têtes de série, il est procédé à un tirage au sort, pour disposer deux têtes de série dans une même poule.

La répartition des autres participants dans les poules est faite par tirage au sort, en respectant toutefois le fait que des joueurs d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule.

Déroulement des matches :

Dans chaque poule, chaque joueur rencontre tous les autres selon l'ordre ci-dessous :

poule de 3 (A/B/C) : B contre C
 A contre C
 A contre B

poule de 4 (A/B/C/D) : A contre C et B contre D
 A contre D et B contre C
 A contre B et C contre D

Un classement est établi à l'issue de la poule.

Classement :

Une victoire rapporte 1 point, une défaite 0 point.

Le classement est établi sur l'ensemble des rencontres disputées lors de la poule.

En cas d'égalité entre deux joueurs, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposés.

En cas d'égalité entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus entre ces trois joueurs.

Si l'égalité persiste entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus entre ces trois joueurs.

S'il en résulte une égalité entre deux joueurs, le résultat de la rencontre les ayant opposés sera déterminant.

BADMINTON

En cas d'abandon d'un joueur au cours d'une rencontre, le joueur défaillant est crédité du nombre de sets et de points effectivement gagnés et son adversaire du nombre de sets et de points nécessaires à la victoire.

Qualification pour le tableau final :

Le premier et le deuxième de chaque poule sont qualifiés pour un tableau final. La CTN se réserve le droit d'aménager le tableau final en fonction des effectifs présents.

Les premiers de chaque poule sortent têtes de séries.

Deux joueurs d'une même poule ne peuvent se rencontrer au premier tour du tableau final.

Par contre, 2 joueurs d'un même territoire peuvent être amenés à se rencontrer.

- Dans toutes les catégories du championnat PROMOTIONNEL, toutes les rencontres de poules et du tableau final se disputent en deux sets gagnants de 15 points. si le score parvient à 14 égalités, 2 points d'écart sont nécessaires pour remporter le set, si le score parvient à 20 égalités, le premier qui marque le 21^e point remporte le set
- Les joueurs changent de demi-terrain entre chaque set, et en cas de troisième set dès qu'un joueur atteint 8 points.
- Dans les matches de consolante (éliminés de poule) et les matches de classement pour les éliminés du tableau principal : chaque match se dispute en un seul set de 15 points, sans prolongation, avec changement de côté dès qu'un joueur atteint 8 points.
- Le temps de repos entre les matchs est de 10 mn, valable pour les matchs de poule et le tableau final
- Le coaching est autorisé uniquement à la fin d'un set. (Durée 2 minutes) et est assuré par une seule personne.

Article 13.1.2 : Poules et déroulement des matches du Championnat ELITE

Constitution :

Pour le championnat ELITE, le classement provisoire en simple par points FFBad sera pris en compte 3 semaines avant le championnat et déterminera les têtes de série.

La répartition des autres participants dans les poules est faite selon le classement FFBad, en respectant toutefois le fait que des joueurs d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule, dans la mesure du possible.

Déroulement des matches :

Dans chaque poule, chaque joueur rencontre tous les autres selon l'ordre ci-dessous :

poule de 3 (A/B/C) : B contre C
 A contre C
 A contre B

poule de 4 (A/B/C/D) : A contre C et B contre D
 A contre D et B contre C
 A contre B et C contre D

Un classement est établi à l'issue de la poule.

BADMINTON

Classement :

Une victoire rapporte 1 point, une défaite 0 point.

Le classement est établi sur l'ensemble des rencontres disputées lors de la poule.

En cas d'égalité entre deux joueurs, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposés.

En cas d'égalité entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus entre ces trois joueurs.

Si l'égalité persiste entre trois joueurs, le classement est établi par rapport à la meilleure différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus entre ces trois joueurs.

Si l'égalité persiste toujours entre les trois joueurs, tirage au sort.

S'il en résulte une égalité entre deux joueurs, le résultat de la rencontre les ayant opposés sera déterminant.

En cas d'abandon d'un joueur au cours d'une rencontre, le joueur défaillant est crédité du nombre de sets et de points effectivement gagnés et son adversaire du nombre de sets et de points nécessaires à la victoire.

Qualification pour le tableau final :

Le premier et le deuxième de chaque poule sont qualifiés pour un tableau final.

Les premiers de chaque poule sont têtes de séries.

Deux joueurs d'une même poule ne peuvent se rencontrer au premier tour du tableau final.

➤ Dans toutes les catégories du championnat ELITE, toutes les rencontres de poules et du tableau final se disputent en deux sets gagnants de 21 points.

si le score parvient à 20 égalités, 2 points d'écart sont nécessaires pour remporter le set, si le score parvient à 29 égalités, le premier qui marque le 30^e point remporte le set

➤ Les joueurs changent de demi-terrain entre chaque set, et en cas de troisième set dès qu'un joueur atteint 11 points.

➤ Dans les matches de consolante (éliminés de poule) et les matches de classement pour les éliminés du tableau principal : chaque match se dispute en un seul set de 15 points, sans prolongation, avec changement de côté dès qu'un joueur atteint 8 points.

➤ Le temps de repos entre les matchs est de 20 mn, valable pour les matchs de poule et le tableau final.

➤ Le coaching est autorisé à la pause à 11 points (durée 1 minute) et à la fin d'un set (durée 2 minutes) et est assuré par une seule personne.

ARTICLE 13.2 CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPE PROMOTIONNEL ET ELITE

Les championnats par équipes, ELITE et PROMOTIONNEL, se déroulent par poules de qualification suivies d'un tableau final.

En fonction des possibilités de l'organisateur, un tableau de consolante sera proposé aux éliminés de poule et des matches de classement aux éliminés du tableau final.

BADMINTON

Si le nombre d'équipe est inférieur à 6, une poule unique pourra éventuellement être proposée en fonction des possibilités de l'organisateur. A l'issue des matches de poule, le 1^{er} et le 2^e jouent la finale – le 3^e et le 4^e jouent la finale pour la 3^e place.

Article 13.2.1 Composition des équipes

Une équipe peut se composer de :

Equipe de 5	1 arbitre, joueur remplaçant	2 filles – 2 garçons
Equipe de 6	1 arbitre, joueuse fille remplaçante	2 filles – 2 garçons – 1 garçon remplaçant
	1 arbitre, joueur garçon remplaçant	2 filles – 2 garçons – 1 fille remplaçante
Equipe de 7	1 arbitre (fille ou garçon) non-joueur	2 filles – 2 garçons – 1 fille remplaçante – 1 garçon remplaçant

L'arbitre joueur remplaçant est prioritairement mis à disposition de l'organisation pour l'arbitrage.

Un remplacement ne peut intervenir qu'entre deux rencontres de 75 points, sauf en cas de blessure.

ATTENTION : Le joueur blessé perd les points restant à jouer du match en cours et peut se faire remplacer sur son 2^e match à jouer, après constatation de la blessure faite par le responsable technique de la salle.

ATTENTION : L'arbitre équipe doit être validé (par le territoire ou le comité) d'un niveau territorial (cf. grille de compétences arbitre équipe). **Il doit être du territoire mais pas obligatoirement de l'AS de l'établissement.** La vérification de cette validation se fera à l'accueil de l'organisateur, sur présentation de la licence Usport JO.

ATTENTION : En cas de non-présentation d'arbitre ou d'arbitre non formé, l'équipe concernée ne pourra intégrer le tableau final et n'apparaîtra pas au classement.

Article 13.2.2 Participation

Chaque joueur ou joueuse participe à deux matches par rencontre, soit 1 simple et 1 double soit 2 doubles.

La composition nominative de l'équipe doit être déposée à la table de marque avant l'épreuve et ne change pas durant toute la compétition.

Article 13.2.3 Déroulement du championnat

Chaque rencontre comprend 5 matches de 15 points chacun : double masculin - simple féminin - double mixte - simple masculin - double féminin

D'une rencontre à une autre, la composition des simples et du double mixte peut changer, en respectant la composition nominative initiale.

Un tirage au sort est réalisé avant le début de la rencontre, au bord du terrain. Le choix du premier match sera effectué par l'équipe qui gagne le tirage au sort. L'équipe adverse décidera du deuxième match et ainsi de suite en alternance jusqu'au cinquième match. Ce choix de rencontre se fait en présence des capitaines, sous la responsabilité du jeune arbitre.

BADMINTON

Les rencontres se jouent en ronde italienne. Les matchs s'enchaînent en relais sans aucun volant d'échauffement entre les matchs d'une même rencontre totalisant 75 points. L'équipe qui a marqué le dernier point du match précédent, enchaîne, conserve le service et se place au service en fonction des points de son équipe (score pair à droite, score impair à gauche).

En cas d'absence d'un ou des joueurs à l'appel du match, un délai de 3 minutes maximum est accordé pour qu'il(s) se présente(nt) sur le terrain. A défaut le match sera perdu 15-0.

Après la sortie de poule, en match de classement ou de consolante, toutes les rencontres s'arrêtent dès qu'une équipe atteint 38 points.

Pas de temps de repos prévu entre les rencontres

Pas de coaching pour les rencontres par équipe.

Une fois le choix du volant fait, les 75 points de la rencontre doivent être jouées avec le volant choisi. Pas de changement de volant possible : plastique/plumes

Article 13.2.4 : Composition des poules

Constitution

Pour le championnat ELITE, le classement provisoire en simple par points FFBad sera pris en compte 3 semaines avant le championnat et déterminera les têtes de série. Les équipes dont le quotient sera le plus important seront placées n°1 dans les poules.

La répartition des autres participants dans les poules est faite selon le classement FFBad, en respectant toutefois le fait que des équipes d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule, dans la mesure du possible.

Pour le championnat Promotionnel, les têtes de série dans les poules :

1 - chaque équipe championne territoriale

2 - classement au championnat national N-1

Exemple : Territoire 1^{er} au national N-1 = Tête de série N°1 des champions de territoire

Dans le cas où le nombre de poules est inférieur au nombre de têtes de série, il est procédé à un tirage au sort, pour disposer deux têtes de série dans une même poule.

La répartition des autres participants dans les poules est faite par tirage au sort, en respectant toutefois le fait que des équipes d'un même territoire ne peuvent se rencontrer en poule.

Déroulement des rencontres :

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les autres selon l'ordre ci-dessous :

poule de 3 (A/B/C) : B contre C
 A contre C
 A contre B

poule de 4 (A/B/C/D) : A contre C et B contre D
 A contre D et B contre C
 A contre B et C contre D

Un classement est établi à l'issue de la poule.

BADMINTON

Classement

Une victoire rapporte 1 point, une défaite 0 point.

Le classement est établi sur l'ensemble des rencontres disputées lors de la poule.

En cas d'égalité entre deux équipes, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposés.

En cas d'égalité entre trois équipes, le classement est établi par rapport à la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus entre les équipes concernées.

Si l'égalité persiste toujours entre les trois équipes, tirage au sort.

En cas d'abandon d'un joueur d'une équipe au cours d'une rencontre, l'équipe du joueur défaillant est créditée du nombre de points effectivement gagnés et l'équipe adverse du nombre de points restant à attribuer dans le match concerné.

Qualification pour le tableau final

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final. Le tableau final devra être ajusté de façon que 2 équipes d'une même poule ne se trouvent jamais opposées au 1^{er} tour. Par contre, 2 équipes d'un même territoire peuvent être amenées à se jouer dès le 1^{er} tour. La CTN se réserve le droit d'aménager le tableau final en fonction des effectifs présents.

Le Comité Organisateur se réserve le droit, par salle et par catégorie, d'effectuer des matches de classement et les éliminés de poule peuvent éventuellement intégrer un tableau de consolantes.

ARTICLE 14 : MATERIEL AUTORISE

Le volant officiel est le volant plastique fourni par l'organisateur.

Les volants en plumes sont autorisés à condition :

que les deux joueurs soient d'accord

qu'ils soient fournis par les joueurs, en nombre suffisant.

Toute rencontre débutée avec des volants en plumes, se termine avec des volants en plumes.